

Appel à projets 2015 – Programme « Alimentation durable »

Systèmes alimentaires innovants

Objectifs

Un système alimentaire est la façon dont les hommes s'organisent pour produire, distribuer et consommer leur nourriture. Les systèmes rassemblent des acteurs très divers, du producteur (agriculture, pêche, élevage) au consommateur, en passant par l'industrie agro-alimentaire, les distributeurs, les pouvoirs publics, les institutions internationales etc.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Bioversity International définissent des systèmes alimentaires durables comme « *des systèmes alimentaires ayant de faibles impacts sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures. Les systèmes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, les denrées sont culturellement acceptables, accessibles, économiquement équitables et, abordables, nutritionnellement adaptées, sûres et saines, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines.* »

1

La durabilité des systèmes alimentaires comprend donc une dimension économique, environnementale, socio-culturelle et nutritionnelle.

Panorama des principales problématiques liées à la durabilité des systèmes alimentaires

	PRODUCTION	STOCKAGE, TRANSFORMATION & DISTRIBUTION	CONSOMMATION
ENVIRONNEMENT	Pratiques agricoles Terres arables (limitation, compétition, accaparements) Fertilité des sols (pertes) Biodiversité agricole et sauvage (perte) Emissions de gaz à effet de serre (augmentation) Eau (limitation, compétition) Aménagement du territoire	Déchets (augmentation) Eau (limitation, compétition) Emissions de gaz à effet de serre	Déchets (augmentation) Emissions de gaz à effet de serre Connaissance de l'impact environnemental (faible)
SOCIAL	Emploi en agriculture (perte) Pénibilité et risques du travail Équité homme / femme Accès à la terre (perte) Intégration sociale	Emploi Pénibilité et risques du travail Équité homme / femme	Diversité alimentaire (perte) Acceptabilité culturelle (variabilité) Régimes alimentaires traditionnels (perte) Connaissance nutritionnelle (faible)
ECONOMIQUE	Mondialisation et compétition (augmentation) Productivité (variabilité / changement climatique) Accès aux intrants Volatilité des prix (augmentation) Revenus (perte)	Pertes post récolte Gaspillage (augmentation) Coûts des matières premières (augmentation) Coûts liés à l'émission de gaz à effet de serre	Accessibilité économique (variabilité) Pertes et gaspillage (augmentation) Disponibilité / Déserts alimentaires
SANTÉ & NUTRITION	Densité nutritionnelle	Densité nutritionnelle (perte)	Sous-nutrition, sous-alimentation Obésité et maladies liées à l'alimentation Coexistence Sous-nutrition / Surnutrition

Des circuits courts aux échanges alimentaires internationaux, des modes de production à fortes externalités négatives aux modes agroécologiques à la fois prometteurs et très techniques, des



fondation
daniel & nina carasso

produits très énergétiques, bon marché et peu nutritifs aux aliments riches en nutriments et moins accessibles économiquement, les systèmes alimentaires en France sont multiformes et contrastés, à l'image des consommateurs qu'ils rassemblent.

La diversité des systèmes alimentaires est à priori source de résilience, et donc de durabilité vis-à-vis de chocs extérieurs (aléas météorologiques, adaptation au changement climatique, économique etc.) car elle permet de réduire la dépendance alimentaire des populations en les reliant à plusieurs circuits présentant des fragilités et des atouts différents¹.

Elle est surtout source d'innovation par les échanges entre des acteurs parfois très différents. Augmenter cette diversité des systèmes alimentaires apparaît donc comme un enjeu majeur pour réunir les conditions de progrès, dépasser d'éventuels « verrouillages technologiques »² et accélérer les changements positifs à grande échelle.

De nombreuses actions ont été menées aux échelles territoriales pour diversifier ces systèmes³. La majorité d'entre elles ont pour objectif de renforcer l'agriculture locale (agriculture périurbaines et circuits courts), de consolider l'identité culturelle du terroir (protection des typicités agricoles et gastronomiques), d'améliorer la cohésion sociale (jardins partagés), ou d'améliorer la santé (sensibilisation nutritionnelle). Certaines enfin s'appuient sur la méthanisation ou la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La Fondation souhaite aller au-delà de ces actions aujourd'hui largement diffusées. Elle souhaite accompagner des projets innovants (les exemples cités ci-dessus étant considérés comme n'étant plus innovants), permettant de susciter l'évolution des systèmes alimentaires territorialisés vers des formes plus efficaces et durables.

2

Les projets doivent permettre d'améliorer simultanément plusieurs dimensions de la durabilité du système alimentaire (environnementale, économique, sociale et nutritionnelle), en s'appuyant sur une compréhension pluridisciplinaire de ces enjeux. Les projets sont par essence portés par des collectifs d'acteurs entrés dans une démarche de progrès, coordonnés, et dont les actions, champs de compétences et responsabilités sont complémentaires. Les innovations peuvent être de multiples formes : gouvernance et politiques alimentaires, organisation du système (économique, logistique, etc.), innovation technologique et écologie industrielle, intensification des boucles d'économie circulaire etc.

Le projet pourra cibler entre autre l'amélioration de l'efficacité du système alimentaire par la création ou l'intensification de boucles positives et innovantes d'économie circulaire. Appliquées au système alimentaire, la rationalisation et l'optimisation de la consommation d'eau, d'énergie, de matière et de surface peut passer par exemple par des techniques et des technologies de transformation et de conservation économes en ressources, ou par l'optimisation logistique du

¹ La crise des prix alimentaires à partir de 2008 a davantage affecté les systèmes alimentaires basés sur des échanges internationaux que les systèmes territorialisés.

² Une situation de verrouillage technologique est caractérisée par la quasi-impossibilité de sortir d'un système technologique vers un autre système du fait du coût global (économique, social etc.) qu'entraînerait cette transition. Un exemple connu en agriculture est le coût de transition pour une conversion à l'agroécologie, qui se concrétise généralement par une perte de revenu pendant plusieurs années, perte très dissuasive.

³ A l'échelle de l'agglomération par exemple, nous pouvons citer Amiens, Nancy, Besançon, Lyon, Strasbourg, Aix-en-Provence, Lorient, St-Etienne, Perpignan et bien d'autres.



fondation
daniel & nina carasso

transport (les derniers kilomètres de transport étant souvent sous-optimisés), etc. L'intensification des boucles de recyclage, et la valorisation de déchets (devenant ainsi des sous-produits) peuvent se pratiquer au sein du système alimentaire ou en sortir comme dans la conversion de biomasse en énergie ou dans le secteur de la chimie verte. Enfin, la limitation des déchets peut passer par la diminution de l'utilisation de matériaux non recyclables ou toxiques, l'écoconception ou reconception des emballages, la lutte contre le gaspillage etc.

Le projet devra si possible s'appuyer sur un diagnostic territorial permettant d'identifier les problématiques alimentaires locales. Il pourra utiliser des dispositifs existants (PNNS, PNA, Ecophyto, Agendas 21, Plans Climat-Energie, Loi d'avenir comprenant les GIEE, contrat de génération pour l'agriculture, etc.) ou en créer de nouveaux. Les porteurs de projets pourront également s'appuyer sur des expériences en France et à l'étranger (projets sélectionnés par la Fondation les années précédentes, *food councils*, plans de mise en œuvre du droit à l'alimentation, plan Fome zéro au Brésil, etc.).

Les projets soutenus à l'issue des éditions précédentes de l'appel à projets sont résumés sur le [site internet de la Fondation](#).

Critères de sélection

Critères généraux de la Fondation

Les critères et les procédures internes de la Fondation Daniel et Nina Carasso auxquels doivent souscrire les porteurs de projet sont décrits dans le document « Procédure générale d'attribution et de suivi des financements ». La conformité des projets et des porteurs de projets avec les critères généraux obligatoires de la Fondation est un préalable indispensable pour postuler à cet appel.

3

Critères spécifiques de l'appel à projet

Ces critères s'ajoutent aux critères généraux de la Fondation :

Les critères et les procédures internes de la Fondation Daniel et Nina Carasso auxquels doivent souscrire les porteurs de projet sont décrits dans le document « Procédure d'attribution et de suivi des financements ». La conformité des projets et des porteurs de projets avec les critères généraux obligatoires de la Fondation est un préalable indispensable pour postuler à cet appel.

Aux critères généraux de la Fondation s'ajoutent les critères suivants :

- le projet doit cibler l'objectif de l'appel ;
- la durée de l'action est comprise entre 1 et 3 ans ;
- le projet se situe en France et/ou en Espagne ;
- le projet comporte des objectifs et activités clairs ainsi qu'un mécanisme de suivi précis des livrables et des réalisations ;
- le montant du financement demandé est inférieur à 50 000 euros par an en moyenne ;



fondation
daniel & nina carasso

Critères d'éligibilité des porteurs de projet

Sont éligibles pour cet appel à projet des **consortiums d'acteurs** comprenant au moins une **collectivité territoriale** (tous échelons). Le consortium doit être coordonné par un porteur de projet unique qui prend la responsabilité du projet (exécution, gestion) et qui reçoit l'intégralité du financement, pour ensuite la redistribuer entre les partenaires.

Le consortium peut être coordonné par :

- une **collectivité territoriale** (tous échelons) ;
- des **associations d'intérêt général** (éligibles aux articles 200 et 238bis du Code général des impôts) **ou des fondations ou fonds de dotation**, et œuvrant pour l'amélioration de la durabilité des systèmes alimentaires.

Il peut également comprendre :

- des **acteurs privés** ;
- des **laboratoires de recherche** d'organisations à but non lucratif ;
- des collectivités territoriales, associations d'intérêt général ou des fondations ou fonds de dotation autres que le coordinateur du consortium.

Des consortiums rassemblant plusieurs acteurs de types différents, dont notamment des acteurs privés traditionnellement peu impliqués dans ce type de démarche (industries agro-alimentaire, distribution) **et des représentants de la société civile, sont fortement encouragés.**

Important : tous les acteurs sauf les acteurs à but lucratif peuvent bénéficier de financements.

4

Critères d'éligibilité des porteurs de projet

Les projets éligibles font l'objet d'une sélection grâce à l'évaluation des critères suivants,

- Adéquation des objectifs du projet avec l'objectif de l'appel ;
- Impact du projet sur les bénéficiaires ;
- Qualité du montage du projet ;
- Qualité du consortium.

IMPORTANT : Les projets soumis peuvent comprendre un appui au montage du projet lui-même, sous forme de consultance ou autre, si nécessaire et justifié. Dans ce cas, la durée du financement demandé ne doit pas excéder 1 an.

Calendrier et méthode de sélection

- Ouverture de l'appel à projet : **1^{er} mars 2015**
- Date limite de dépôt du dossier de demande de financement: **31 mai 2015**
- Instruction du dossier par un consultant : **juin-juillet 2015**
- Sélection finale et diffusion des résultats : **fin octobre 2015**

Dépôt des dossiers

- **Etape 1** : vérifiez que votre projet répond bien aux objectifs et critères de l'appel à projet ;
- **Etape 2** : lisez attentivement la [Procédure d'attribution et de suivi des financements](#) et les [Instructions préalables à la demande de financement](#) ;
- **Etape 3** : téléchargez le [formulaire de Demande de Financement](#) de l'appel à projet et le [format de budget](#) ;
- **Etape 4** : complétez votre dossier et ses annexes ;
- **Etape 5** : envoyez votre dossier complet, avec les pièces administratives demandées, en version Word, Pdf et Excel, par email à l'adresse ad_france@fondationcarasso.org avec pour titre « AP Systèmes alimentaires innovants – le nom de la structure » avant le 1^{er} Juin 2015, 0h00. Si des documents sont trop lourds pour être téléchargés, vous pouvez les envoyer via [Wetransfer](#).

Après une présélection destinée à ne retenir que les projets répondant à cet appel à projet, l'instruction du dossier est effectuée par un consultant qui a pour mission d'établir un diagnostic sur les forces et faiblesses du porteur de projet et du montage du projet. La sélection des projets soutenus est effectuée par un jury composé d'experts, qui s'appuient sur le dossier de demande de financement, le rapport de l'instructeur et leur expertise sur le sujet pour évaluer les projets. La décision finale est validée par le Comité Exécutif de la Fondation.

Accompagnement

5

Le diagnostic effectué par l'instructeur peut aboutir, lors de la sélection, à une proposition d'accompagnement faite au porteur de projet et intégralement prise en charge par la Fondation en plus du financement octroyé. Cette proposition d'accompagnement a pour objectif de soutenir le porteur en lui permettant de renforcer un point particulier (expertise, capacité de déploiement, de collecte de fonds etc.) qui, sans remettre en cause l'intérêt général et la faisabilité globale du projet, apparaîtrait comme fragile. Elle peut prendre des formes diverses en fonction du besoin identifié : proposition de consulting, de formation etc. **Ces propositions d'accompagnement n'ont pas de caractère obligatoire, et leur refus ne compromet pas l'obtention du financement octroyé.**

Contact

Adresser un email à ad_france@fondationcarasso.org portant en objet « AP Systèmes alimentaires innovants - nom de votre structure »